

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2026

Lieu : Ressourcerie de Mennéval

L'an deux mille vingt-six le 11 février, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, le Président.

Étaient présents : Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DITSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, PEUFFIER Régis, PRESLES Gwendoline, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joël, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSE André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : /

Suppléants votants : BRUN Patrick (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEZELLUS Michel (suppléant de GENGE Claude), DORLEANS Jacques (suppléant de PECOT Bertrand), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne) et LÉBOUCHER Alain (suppléant de DUMESNIL Jean-François).

Suppléant non-votant : /

Étaient excusés : AUGER Michel, BOUCHER Dominique, DELAMARE Frédéric, DUMESNIL Jean-François, DUONG Isabelle, FINET Pascal, GALLAIS Sylvain, GENGE Claude, HUNOST Sylvain, JEHANNE Éric, LEROUX Etienne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, STAB Anne, THIEBAULT Damien et VILA Jean-Louis.

Absents : AUBOURG Jean, BEURIOT Valéry, CHAUVIERE Noël, DANNEELS Philippe, DARMOIS Alexis, DE ANDRES Carole, DEFLUBE Fabienne, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, LÉBOCEY Véronique, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, SANCHEZ Sabrina, SEYS Nicolas, TIHY André et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable du CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe du CETRAVAL, MARTIN Mickaël – Responsable Centre de Tri Fibreux & PAV, BOITEL Dominique –

Responsable Communication, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIYOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Secrétaire de séance : VAN DUFFEL Christine.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE ouvre la séance à 09 heures 10.

Titulaires :	21
Suppléants votants :	05
Suppléant non votant :	00
Présents :	26
Pouvoirs :	00
Total votants :	26

ETAT DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT DEPUIS LA SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025.

Conformément aux délégations qui lui sont accordées et celles conférées aux membres du Bureau, le président présente les six décisions qu'il a prises depuis le Comité Syndical du 11 décembre 2025. Aucune remarque n'est émise.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025.

Le procès-verbal du précédent Comité syndical est approuvé sans modification par les membres de l'assemblée délibérante. M. Delaporte ouvre la séance. Il laisse ensuite M. Beaudouin présenter la note d'informations financière de cette réunion.

DELIBERATIONS DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

N°2026-011 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 COMPRENANT NOTAMMENT LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025, LE BUDGET PREVISIONNEL 2026 ET L'EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2027 ET 2028.

M. Beaudouin présente le dossier budgétaire et fait un état, le plus précis possible, des finances du PRECOVAL à mi-février 2026. Il précise que l'objectif est de présenter les évolutions depuis le dernier suivi budgétaire de décembre, de manière la plus transparente possible.

Il en profite pour remercier le service comptabilité du PRECOVAL et sa nouvelle responsable Mme Freslaud, qui a travaillé sur son premier budget depuis son arrivée au sein du syndicat, ainsi que M. Person pour son investissement. Il annonce aux élus qu'il s'agit de présenter aujourd'hui le compte financier extrapolé ainsi que le budget prévisionnel 2026, qui sera voté le 11 mars prochain.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Beaudouin précise que les points financiers réguliers, réalisés tout au long de l'année 2025, permettent de présenter un compte extrapolé sans surprise pour les élus. Il présente synthétiquement les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement.

M. Beaudouin fait un point sur la vente des produits recyclables en 2025, et constate que les montants sont estimés à hauteur de + 5 % par rapport au BP 2025.

M. Beaudouin fait ensuite un état des recettes des boutiques du chantier d'insertion (726 506 € HT en 2025), et estime que les chiffres « sont très bons ». Cette première année de reprise des activités de la boutique de Pont-Audemer présente un très bon bilan financier, les salariés sont ravis et ils fournissent un travail très satisfaisant ». M. Van Den Driessche ajoute que c'est la même chose à Menneval et se dit « content des activités proposées, des salariés et des résultats financiers de la Ressourcerie ». Il annonce aussi que « nous sommes la seule Ressourcerie à devoir appliquer une TVA à 20 % ». Il s'agit d'une perte pour le syndicat. Le travail pour 2026 sera donc d'essayer de trouver une solution pour pouvoir être exonéré de l'application de cette TVA ».

L'ensemble des élus présents souhaitent remercier Mme Gosset, son équipe ainsi que M. Marouard pour le travail fourni tout au long de l'année 2025.

M. Beaudouin conclut en annonçant que si les dépenses et recettes inscrites sont confirmées, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 853 579,39 € pour 339 609 € inscrits lors du vote du BP 2025.

BUDGET PREVISIONNEL 2026

M. Beaudouin poursuit sur les investissements en cours, et annonce ensuite les montants des recettes et dépenses estimées pour l'année 2026. Il détaille ensuite les dossiers stratégiques du syndicat, qui auront un fort impact sur le budget 2026. Il fait un point sur la reprise de la compétence collective de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle au 1^{er} janvier 2026.

M. Person évoque également la présentation d'un important plan de communication, qui sera voté lors du Comité Syndical du 11 mars 2026. Mme Dutilloy intervient : « c'est une bonne chose, car on retrouve encore et toujours des sacs d'ordures ménagères qui sont déposés dans les bacs jaunes, il faut absolument faire passer le message aux usagers réfractaires ! ». M. Simon pense que « malheureusement, ce sont toujours les mêmes... et cela entraîne un gros coût en refus de tri ». M. Delaporte lui répond que « oui, environ 400 000 €, nous trions en urgence au CETRAVAL quand nous le pouvons, mais nos équipes ne peuvent pas continuer à faire cela, ça va devenir dangereux car on ne sait pas ce qu'on trouvera dans les sacs ». M. Boucher pense « qu'il faut absolument communiquer sur le chiffre de mauvais tri, cette somme est énorme et fera réagir ». Mme Van Duffel note que malheureusement « le tri s'est dégradé dans plusieurs collectivités voisines ». M. Marouard termine sur ce point en expliquant ainsi : « Plus il y aura d'erreur de tri sur le sélectif, plus il y aura d'erreur sur la chaîne de tri au Havre : si on dépasse 25 % de refus de tri à l'entrée, on aura 5 % de coût de tri en plus ».

En ce qui concerne l'inscription des recettes de la vente des produits recyclables pour 2026, M. Beaudouin propose 3 scénarii : « soit un scénario avec les prix moyens 2025, soit un 2^{ème} scénario avec les prix plancher, ou enfin soit un dernier scénario avec les derniers tarifs connus ». Les élus s'accordent sur le scénario 1 qui se base sur les prix moyens de 2025. Toutes et tous s'accordent à dire que « c'est le scénario le plus sûr ».

Certains élus pensent que les collectes en porte-à-porte, compliquées dans beaucoup de situations, pourraient tout à fait être remplacées par des accès aux colonnes à système de tambour ou à badges. M. Person précise que parmi les objectifs pour fin 2026, un gros travail avec les différentes intercos est prévu : « par exemple, l'IBTN a besoin d'optimiser sa partie 'colonne', nous allons travailler sur ce sujet ensemble ».

M. Dezellus pense que la distribution des badges est « hasardeuse, et entraîne du dépôt sauvage ». M. Alleaume lui répond que « le syndicat a subi pendant trois semaines des problèmes liés au contrôle d'accès des colonnes sur l'ensemble du parc, ce qui explique que les usagers ont déposé leurs déchets à côté des colonnes ». M. Marouard informe tout de même les élus que « la saturation des colonnes était infime : certes nous avons eu des dépôts, mais pas de grosses saturations. Nous avons même parfois dû retirer des colonnes car on faisait de la 'surcollecte' ».

M. Enos dit que dans sa commune, « quand il y a des sacs au pied des colonnes, ce sont des agents de la mairie ou des usagers qui retirent bénévolement les sacs : ce n'est pas normal ». M. Alleaume renchérit : « oui c'est vrai, mais ce genre de gros problèmes techniques ne peut malheureusement pas se régler en quelques heures, nous avons un délai de 4 jours environ pour tenter de régler ou corriger le problème technique ».

Les élus qui avaient participé au test des sacs biosourcés indiquent en être très satisfaits, et notent l'écrasement et la solidité du sac. M. Person indique qu'un marché a été lancé pour acheter ces sacs biosourcés et ainsi ne plus utiliser de sacs kraft.

M. Person présente ensuite l'évolution détaillée du coût des ordures ménagères de 2021 à 2025, ainsi que des extrapolations pour 2026, 2027 et 2028. Les élus s'accordent à dire qu'il faut que les usagers soient mis au courant du fait que le coût de traitement des OM coûte plus cher : « les attaques sur les réseaux sociaux et dans la presse sont lassantes ». Pour cela, Mme Boitel présente une 1^{ère} version d'un support de communication papier proposé par le service. Les élus pensent que cette première version proposée est trop chargée en texte mais que l'idée d'insérer un QR code est bonne. M. Szalkowski fait remarquer qu'il « y a beaucoup d'informations, il est nécessaire de clarifier l'encart avant la publication : cette communication est nécessaire et doit ainsi être parfaitement compréhensible » ; le service communication va retravailler cela. Les élus et M. Person remercient le service pour leur travail.

Après avoir présenté toutes les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2026, M. Beaudouin annonce que l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 853 260,05 € à la fin de l'année 2026, soit un chiffre similaire au CFU de l'année 2025.

EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2027 ET 2028

M. Person présente le dossier et annonce que ces tableaux d'extrapolation ne sont que des hypothèses, mais qu'ils tiennent compte des dossiers stratégiques présentés précédemment, et dont les dépenses et les recettes devront être prises en compte pour les années 2027 et 2028.

Mme Vagner note que « malgré les nombreux investissements et projets de grande ampleur qui peuvent sembler risqués, le bilan financier du PRECOVAL est bon ».

L'ensemble des élus souhaite de nouveau faire part de sa grande satisfaction quant aux chantiers d'insertion : toutes et tous notent que les chiffres sont là, que tant le public reçu que les salariés sont pleinement satisfaits. M. Van Den Driessche explique que « le bilan est positif, nous souhaiterions rester sur les mêmes seuils pour l'année 2026 ».

Mme Freslaud fait une présentation synthétique sur la capacité de désendettement du syndicat. Aucune remarque n'est émise en séance.

M. Beaudouin conclut la commission en rappelant le vote à venir du 11 mars 2026.

Les élus décident à l'unanimité d'approuver cette délibération.

Le code général des collectivités territoriales impose aux conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus d'organiser un débat sur les orientations à définir dans le budget primitif. Le rapport sera consultable au siège du syndicat dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Il sera également envoyé en Préfecture.

Avant d'engager le débat d'orientations budgétaires, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté en séance.

Ces éléments sont annexés au présent dossier.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport présenté par Monsieur Laurent BEAUDOUIN, vice-président en charge des finances, par une délibération spécifique pour l'exercice 2026.

PROCHAINES REUNIONS

Budget primitif 2026, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau :** mercredi 04 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical :** mercredi 11 mars 2026 à 9 heures 30 à Ressourcerie de Menneval.

La secrétaire de séance,

Christine VAN DUFFEL

Le Président du PRECOVAL,

Jean-Pierre DELAJOIE

